



# Syndicat CGT des Cheminots Actifs et Retraités de la Sarthe



**info** Luttons Le Mans  
6ème jour de grève

**N°3**

**Vendredi 20 mai 2016**

# Une mobilisation sur de bons rails !

La Direction essaie de semer le doute dans la tête des cheminots qui pourraient se sentir faussement protégés par un accord d'entreprise (déjà inférieur au RH0077) lequel peut se faire et se défaire facilement (les accords d'entreprise sont valables cinq ans).

En plus, la direction peut modifier unilatéralement cet accord en évoquant des difficultés économiques (prévu par la loi Travail), ce qu'elle ne manquera pas de faire dans le cadre de l'ouverture à la concurrence.

La Direction veut imposer dans la réglementation du travail des dispositions différentes selon les

métiers, les activités voire les produits. Pour la CGT, c'est inacceptable sur le fond, divise le corps social cheminot et grave dans le marbre la gestion par activité et la dédicace des agents par métier.

Il faut amplifier la mobilisation en allant chercher les cheminots de tous collèges et de tous métiers qui ne sont pas encore dans l'action pour les prochaines négociations du mercredi 25 et jeudi 26 mai sur la base de nos revendications et tracer la voie gagnante vers un **cadre social de haut niveau**.



## Infos du jour

La CGT s'est déployée sur l'ensemble des chantiers. En effet, plusieurs piquets de grève ont été organisés au dépôt, au PRCI et au Pôle Social dès 04h30, et sur le Technicampus à partir de 07h30.

Ces initiatives ont permis de discuter avec des cheminots trompés par la Direction, de leur apporter une information précise et non mensongère, plusieurs cheminots ont par la suite rejoint l'action.

Après un débat entre les syndiqués de la CGT sur les suites du mouvement, les cheminots se sont réunis sur le parvis de la gare nord. **L'AG a voté la reconduction du mouvement pour le Mercredi 25 Mai (4 absents - 0 contre)**

## Journée du Mercredi 25 Mai

- ⇒ **09h15 AG des syndiqués CGT au pôle social.**
- ⇒ **10h30 AG des cheminots sur le parking du pôle social.**
- ⇒ **Suite à l'AG, organisation d'une barbecue unitaire CGT-SUD**

**Plus d'infos...**



web



# Attention à la Com SNCF suspecte !

Décret socle à minima

Convention Collective ferroviaire (accord de branche) à minima alors que la SNCF représente 95% de l'UTP (patrons du ferroviaire)



Les propositions d'accords d'entreprise vanté par mail professionnelle le vendredi 13 mai. Malgré une régression par rapport au RH0077, elles sont bien supérieures au projet de CCN

Ouverture à la concurrence par Bruxelles (possibilité dès 2019 aux voyageurs)

Entreprises ferroviaires privées ultra compétitives avec une réglementation à minima

Cheminots de la SNCF avec un accord d'entreprise

Les régions choisissent le privé pour le TER car ça coûte moins cher. Les différences entre CCN et accord d'entreprise serviront à imposer la concurrence. Les patrons de VEOLIA gagnent des millions sur le dos des cheminots privés.



La SNCF perd les marchés face à la concurrence des différences entre CCN et accords d'entreprise.

Pour être compétitive, la SNCF abaisse les conditions sociales en imposant un accord d'entreprise au rabais et par produit (OUIGO,...) ou impose ses filiales (OUIBUS, KEOLIS,...).

Pour protéger les Cheminots et le service public, il faut gagner une CCN et un décret socle de très haut niveau.